

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 849

Artikel: Un livre : que font les Cantons pour économiser l'énergie?
Autor: Linder, Wolf
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Que font les Cantons pour économiser l'énergie ?

■ (wl) Les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979 ont signifié pour le monde industrialisé un réveil brutal. Envolé le rêve d'une abondance perpétuelle de l'énergie, l'obligation de réaliser des économies est apparue dans toute son urgence.

Dans notre pays, le rejet de l'article constitutionnel sur l'énergie en 1983 refuse à l'Etat central les compétences nécessaires pour la conduite d'une politique globale dans ce domaine. Les Cantons restent donc responsables au premier chef des économies d'énergie. Comment ont-ils réagi à ce défi ? C'est la question à laquelle tentent de répondre Jean-Daniel Delley et Luzius Mader. Dans le cadre du programme 6 du Fonds national de la recherche scientifique, "Les processus de décision dans la démocratie suisse", les deux auteurs ont étudié les stratégies politiques et les instruments mis en place pour parvenir à une économie de l'énergie en respectant une "solution fédéraliste". En bref, quelques résultats tirés de leur rapport (1).

Innovation : économiser l'énergie est une exigence totalement nouvelle, tant au niveau technique qu'économique. Dès 1973, les Cantons se trouvent donc face à une tâche pour laquelle ils ne peuvent en aucun cas se référer à une expérience antérieure. Deux types de stratégie sont observés : alors que les uns mettent sur pied aussi vite que possible une législation formelle, les autres préfèrent recourir d'abord à l'expérimentation sur les bases légales existantes.

Diversité et souplesse des moyens d'action : contrairement à ce que pourrait faire la Confédération, les Cantons n'ont pas la possibilité d'influencer la consommation par le biais d'une taxe d'orientation. Leurs moyens restent cependant nombreux : prescriptions sur l'isolation des bâtiments et les installations de chauffage, allègements fiscaux et subventions pour inciter aux économies. Mais l'application formelle de règles est insuffisante, l'économie d'énergie ne se

conduit pas comme une simple tâche de police. La coopération avec ceux qui ont intérêt à voir les économies se réaliser joue donc un rôle primordial. D'où l'importance de l'information, des services de conseil et surtout l'exemple des collectivités publiques qui assainissent leur parc immobilier en expérimentant des techniques nouvelles.

Le facteur politique : l'urgence de réaliser des économies est appréciée différemment selon les cantons. Trop souvent, la volonté politique est défaillante et l'on se contente alors d'exercices-alibi. On voit même encore le chauffage électrique encouragé par les entreprises de production semi-publiques de certains cantons. La conscience du problème est beaucoup plus forte dans d'autres. Bâle-Campagne, par exemple, farouchement opposé au nucléaire, utilise tout le registre des instruments disponibles et fait preuve d'imagination dans leur mise en oeuvre. En règle générale, on sent nettement dans les cantons l'influence du débat énergétique fédéral et de tous les conflits qui n'ont pas encore trouvé d'issue.

Cette étude empirique nous a paru novatrice par la description qu'elle apporte des stratégies d'action de l'Etat et des problèmes que posent l'application et la coordination des instruments utilisés. Après *Le droit en action* (2), les chercheurs genevois réunis autour de Charles-Albert Morand apportent une nouvelle contribution à la compréhension du fonctionnement et de la mise en oeuvre d'une politique.

Les économies d'énergie sont aujourd'hui plus que jamais d'actualité. Les analyses de Delley et Mader nous montrent qu'il reste encore beaucoup à apprendre et à innover. Non seulement sur le plan technique ou économique, mais surtout dans la politique et les moyens d'action des autorités et des administrations.

(1) Jean-Daniel Delley et Luzius Mader, avec la participation de François Brutsch, Elisabeth Cardinet, Richard Derivaz et Yvette Hauf : *L'Etat face au défi énergétique ; Etude de mise en oeuvre des mesures fédérales et cantonales en matière d'économie d'énergie*, Collection juridique romande, Payot, Lausanne, 1986, 155 p.

(2) J.-D. Delley et al. : *Le droit en action ; Etude de mise en oeuvre de la loi Furgler*, Ed. Georgi St. Saphorin, 1982.

CENTRALE NUCLEAIRE DE BEZNAU

On double la mise

■ (mam) L'adaptation de la centrale nucléaire de Beznau aux normes de sécurité fédérales va coûter 500 millions, soit exactement la somme investie il y a quinze ans dans sa construction.

En décembre 1980, le DFTCE avait assorti le renouvellement du permis d'exploitation de Beznau et de Mühleberg de l'obligation pour les deux plus anciennes centrales du pays de s'équiper d'un système de sécurité en cas de catastrophe. Les centres de commande devront être enfouis dans un bunker avec un dispositif permettant de stopper et de refroidir automatiquement le réacteur sans intervention du personnel. A Mühleberg, les travaux ont débuté en novembre 86. Pour Beznau I et II, ils devraient dé-

marrer en 1988 pour se terminer au plus tard en 1993, respectivement 92. Le DFTCE a indiqué clairement qu'un retard dans l'achèvement signifierait le non-renouvellement du permis d'exploitation. Interrogé par le *Tages-Anzeiger*, le directeur de la Division pour la sécurité des installations nucléaires regrette que l'adoption d'un projet ait pris autant de temps. Les forces motrices du Nord-est de la Suisse avaient dans un premier temps présenté un système plus complexe et plus onéreux que celui finalement adopté. Il a également fallu convaincre les membres du conseil d'administration de l'opportunité d'une telle dépense. Ce doublement du prix de la centrale ne devrait pas influencer sur celui de l'électricité.